

**Réunion du Conseil Municipal en session ordinaire
24 juillet 2020**

Présents : Mme le Maire, Catherine Viel ; M. Antoine Fouaux, 1^{er} Adjoint ; Mmes Noëlle Viel, Marcelle Choisnard, Sophie Giot, Nathalie Lemanissier ; MM. Antoine Cottin, Claude Antheaume

Absents Excusés : M. Damien Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mmes Sandrine Lelegard et Laura Loret

Pouvoirs :

Mme Sandrine Lelegard donne pouvoir à Mme le Maire

Mme Laura Loret donne pouvoir à M. Antoine Cottin

M. Damien Philippe, 2^{ème} Adjoint donne pouvoir à Mme Sophie Giot

Absents non excusés : Aucun

Début de la séance 20 h 35.

Mme le Maire propose de voter à main levée, y compris pour élire les membres des commissions.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire, après avoir demandé à chacun des conseillers s'il a bien reçu le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en session ordinaire du 17 juillet 2020, et en l'absence de réponse négative, procède à la lecture de certains passages du compte rendu.

I- FUSION DU CCAS AVEC LA COMMUNE

Mme le Maire indique en préambule et pour donner suite aux réflexions menées lors de la précédente réunion avoir appris que Bricqueville a fusionné le CCAS avec la commune depuis un certain temps.

M. Antoine Fouaux, 1^{er} Adjoint indique s'être renseigné auprès de la mairie d'une commune de taille plus importante, entre 1000 et 1500 habitants et indique qu'ils n'ont pas procédé à une telle fusion. Il précise qu'ils utilisent une agence immobilière pour les locations des logements.

Mme Nathalie Lemanissier indique être favorable à la fusion dans un souci de simplification et de rationalisation.

Mme Sophie Giot indique que la fusion lui pose un problème d'éthique dans la mesure où les problématiques sociales sont très importantes à ses yeux et estime légitime que des garanties soient apportées quant à l'emploi futur des revenus fonciers dégagés par le couvent. Elle souhaite qu'ils soient utilisés en priorité pour l'entretien et la rénovation du couvent.

Mme le Maire lui répond qu'elle la rejoint dans ses préoccupations et qu'elle souhaite également donner la priorité à l'entretien et à la rénovation du couvent.

Mme Sophie Giot conclut en disant avoir des réserves et souhaiterait une garantie.

M. Antoine Fouaux, 1^{er} Adjoint demande des précisions sur le nombre d'occupants actuels du couvent afin d'apprécier la nécessité et l'urgence d'y réaliser des travaux. Il indique que l'assainissement doit à son sens être la priorité pour les travaux au couvent.

Mme Sophie Giot intervient en demandant si une telle décision n'est pas prématurée et qu'elle serait peut-être plus bienvenue au 1^{er} janvier 2021.

M. Antoine Fouaux, 1^{er} Adjoint précise que repousser la décision ne changera pas la réflexion. Il y a effectivement une question d'éthique et il faut bien faire les choses. Il indique penser que le regroupement est aujourd'hui une faculté mais sera vraisemblablement demain une obligation.

Mme Noëlle Viel souhaite que les revenus du couvent ainsi que l'argent qui est aujourd'hui celui du CCAS profitent au couvent mais qu'elle n'est pas opposée à la fusion du CCAS et de la commune.

M. Antoine Cottin propose que l'on procède à un vote de principe pour donner la priorité à l'entretien du couvent.

M. Claude Antheaume et Mme Marcelle Choisnard affirme ne pas être opposée à l'intégration du CCAS dans la commune.

M. Antoine Cottin indique y être favorable dans la mesure où on sera de toute façon amené à fusionner sous peu. Il est intelligent de prendre les devants et de partir sur une base saine.

M. Antoine Fouaux, 1^{er} Adjoint est d'accord et pense également judicieux de partir dès 2021 sur une base budgétaire saine.

Mme le Maire clôt le débat en disant être favorable au regroupement du CCAS et de la commune. Elle y a beaucoup réfléchi et s'est renseignée auprès de différentes personnes, et il lui apparaît que les conséquences de cette fusion seront bénéfiques pour le budget en le portant à l'équilibre et ne porteront pas atteintes à la qualité des prestations sociales dans la commune.

A- Dissolution du Centre Communal d'Action Social

Mme le Maire propose la mise au vote de la dissolution du Centre Communal d'Action Social conformément à la loi 2015-791 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, effectif rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, entraînant le transfert des biens et prérogatives à la commune.

En l'absence d'autre proposition, la proposition de Mme le Maire est mise au vote.

La proposition est adoptée : 10 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

B- Vote de principe

Mme le Maire propose de procéder à un vote de principe afin de s'engager à utiliser en priorité les fonds qui étaient ceux du CCAS pour les travaux du couvent.

En l'absence d'autre proposition, il est procédé au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C- Création du Comité Consultatif de l'Action Sociale (CCAS nouveau)

Mme le Maire propose de voter la création d'un comité consultatif prévu par l'article L. 2143-2 du CGCT dont la mission sera de conseiller le Maire sur les sujets qui relevaient de la compétence de l'ancien CCAS. Les membres de ce comité seraient nommés jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026. Le comité serait composé de 3 conseillers municipaux et 3 personnes extérieures.

En l'absence d'autre proposition, il est procédé au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire précise que le vote des membres de ce comité fera l'objet d'une discussion ultérieure ce soir.

II- COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme le Maire se retire de la salle de réunion du Conseil.

M. Antoine Fouaux, 1^{er} Adjoint préside le débat. Il prie M. Antoine Cottin de bien vouloir présenter le compte administratif du Maire.

Il est procédé au vote pour chacun des chapitres auquel il sera fait référence par leur numéro. Le budget sera consultable en mairie.

A- Fonctionnement commune :

Dépenses :

Chapitres 011, 012, 014, 065, 066, 067. Total : **Adopté à l'unanimité**

Recettes :

Chapitre 70, 73, 74, 75, 013, 77, 042, 002. Total : **Adopté à l'unanimité**

B- Investissement commune

Dépenses : **Adopté à l'unanimité**

Recettes : **Adopté à l'unanimité**

C- Fonctionnement CCAS

Dépenses : **Adopté à l'unanimité**

Recettes : **Adopté à l'unanimité**

D- Investissement CCAS

Dépenses : **Adopté à l'unanimité**

Recettes : **Adopté à l'unanimité**

III- BUDGET 2020

Mme le Maire prie M. Antoine Cottin de bien vouloir présenter la proposition de budget réalisée par la commission en charge du budget en tenant compte des remarques formulées lors de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Il est procédé au vote pour chacun des chapitres auquel il sera fait référence par leur numéro.

A- Fonctionnement commune :

Dépenses :

Chapitre 011, 012, 014, 065, 066, 067. Total : **Adopté à l'unanimité**

Recettes :

Chapitre 70, 73, 74, 75, 013, 77, 042, 002. Total : **Adopté à l'unanimité**

B- Investissement commune

Dépenses : **Adopté à l'unanimité**

Recettes : **Adopté à l'unanimité**

IV – CALVAIRE

Mme le Maire présente pour information le devis réalisé par M. Jourdan pour la rénovation du calvaire. D'autres devis seront présentés à la prochaine réunion du Conseil Municipal, Mme Marcelle Choisnard a contacté M. Legoupil et Mme le Maire va contacter M. Menard.

Mme le Maire informe que Mme Henri lui a communiqué un devis s'élevant à 360€ pour le sablage et la rénovation du Christ.

V- SALLE DES FETES (révision des tarifs)

Mme le Maire propose de réviser les tarifs de la salle des fêtes comme suit :

Hiver :

Location à un habitant de la commune : 220€

Location à un non-habitant : 290€

Été :

Location à un habitant de la commune : 150€ (soit une baisse de 10€)

Location à un non-habitant : 220€

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire propose la création d'un forfait ménage optionnel s'élevant à 50€.

Si la salle est rendue sale en l'absence de forfait ménage, le forfait ménage serait facturé avec un supplément de 5% retenu sur la caution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire propose que le prix de la caution soit porté à 500€.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire propose une réduction de 50% pour les locations de la salle des fêtes en semaine et un tarif de 60€ l'été et 80€ l'hiver pour les réunions et les vinsd'honneur. Tarifs applicables à partir du 24 juillet 2020.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire propose que les Week-End, la remise des clefs ait lieu sur RDV le samedi matin et que la restitution ait lieu le lundi matin.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire propose que la vaisselle soit facturée 1€ le couvert complet, et que les plats soient gracieusement mis à la disposition des locataires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Noëlle Viel propose de demander des arrhes représentant 20% du montant de la location à la réservation, avec une annulation possible sans retenue des arrhes jusqu'à deux mois avant la date de la réservation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire propose de mettre la salle des fêtes gracieusement à disposition des associations de la commune deux fois par an ainsi que pour leur assemblée générale si la salle est disponible. Forfait nettoyage 50€ si la salle n'est pas propre à l'état des lieux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les conditions et tarifs votés ce jour (sauf réunions, vins d'honneur et locations en semaine) seront applicables pour toutes les nouvelles réservations à compter du 24 juillet 2020 et pour toutes les réservations à compter du 1^{er} janvier 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VI- COMMISSIONS

Mme le Maire annonce que Mme Sandrine Lelegard souhaite se porter candidate pour faire partie des commissions *Urbanisme et Environnement* et *Social Animation Communication*.

En l'absence d'autres candidats, il est procédé aux votes.

Mme Sandrine Lelegard est élue à l'unanimité à la commission Urbanisme et Environnement.

Mme Sandrine Lelegard est élue à l'unanimité à la commission Social Animation Communication.

VII- CCAS nouveau

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se porter candidat pour participer au CCAS nouveau.

Mme Sophie Giot se porte candidate.

Mme le Maire annonce que Mme Sandrine Lelegard se porte candidate.

Mme Nathalie Lemanissier se porte candidate.

En l'absence d'autres candidats il est procédé au vote.

Mme Sophie Giot est élue à l'unanimité.

Mme Sandrine Lelegard est élue à l'unanimité.

Mme Nathalie Lemanissier est élue à l'unanimité.

Mme le Maire propose les noms de deux personnes extérieures au Conseil pour faire partie du comité :

Mme Corinne Quievre

Mme Nicole Magnier

Mme Corinne Quievre est élue à l'unanimité.

Mme Nicole Magnier est élue à l'unanimité.

Mme le Maire propose de faire un appel à candidature pour le troisième membre extérieur dont l'élection aura lieu à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Le Maire nomme Mme GIOT Sophie responsable du CCAS nouveau.

VIII- INDEMNITE EGLISE

Mme le Maire propose de verser à Mme Bernadette Lecluze une indemnité de 150€ par an pour la remercier pour l'ouverture quotidienne de l'église.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent évoquer un autre sujet.

En l'absence de réponse, elle les remercie pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23h06.

Le Maire

Le secrétaire de séance